

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 25 juin 2015 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

Procès-verbal

L'an 2015, le 25 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LOUIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 juin 2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juin 2015.

Présents : Mme Catherine LOUIS, M. Jean MANSOURI, Mme Annette MAISON, Mme Isabelle GEORGES-PY, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Tiffany DE SANTA, M. René POIRSON, M. Régis MOREAU, M. Bruno DERVAUX, M. Laurent FRANCOIS, M. Guillaume COMBES, Mme Vanessa GRANDEMANGE, Mme Laëtitia HERROUIN, Mme Anne-Claire CAUSIN, Mme Monique DAVAL, Mme Anne-Marie MOUREY, M. Jean-Pierre DEMANGEL, M. Jean-Jacques ROSAYE.

Excusé ayant donné procuration : M. Christophe GRAVIER à M. Jean MANSOURI.

A été nommée secrétaire : Monique DAVAL.

Les procès-verbaux des séances du 21 mai et 3 juin 2015 sont approuvés à l'unanimité

Madame le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 17 juin 2015. Elle précise que le point suivant est à ajouter à cet ordre du jour suite au courrier électronique émanant de l'Association des Maires des Vosges :

- Motion à soutenir concernant le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis 143 rue de la Poirie appartenant à M. Olivier GROSJEAN et Mme Christelle HELET
- La vente d'un immeuble sis 157 rue des Neufs Prés appartenant à M. et Mme Jacques BOURGEOIS
- La vente d'un immeuble sis 250 rue des Tilles appartenant à la SCI AUX VOYES CROISEES DEMANGE

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

Modifications des effectifs :

Madame LOUIS précise d'une part que suite à la demande de mise à la retraite à compter du 31 décembre 2015 déposée par M. Jean-François TROMBINI, agent de maîtrise principal, ce sera M. Sébastien PAQUATTE qui le remplacera sur ce poste partir de cette date.

D'autre part à la date du 1er août 2015 M. PAQUATTE travaillera en binôme avec M. TROMBINI afin de se perfectionner dans ses nouvelles fonctions.

Il est demandé aux membres du conseil :

- la création à compter du 1er août 2015 un emploi à temps complet d'Adjoint Technique 2ème classe, échelle 3 de rémunération afin de pourvoir au remplacement de M. PAQUATTE.
- la mise en place du régime indemnitaire correspondant à cet emploi (IAT et IEMP)
- la modification du tableau des effectifs du personnel

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces demandes.

2. Finances et Affaires Economiques

Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Monsieur MANSOURI informe les membres du Conseil Municipal que, par circulaire en date du 22 mai 2015, Mr le préfet des Vosges a adressé à la CCPHV la fiche de notification relative à la répartition dite «de droit commun» du prélèvement entre la CCPHV et ses communes membres au profit du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Il rappelle que la péréquation est un objectif constitutionnel qui a pour finalité de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. Afin d'atteindre ce but, l'Etat a créé au 1^{er} janvier 2012 le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Pour le budget communal de Dommartin, en 2015, le montant prélevé s'élève à 11 239 €.

Une délibération modificative est donc nécessaire pour régulariser les opérations comptables, sachant qu'au budget primitif un crédit de 10 000 € a été prévu.

Le vote des crédits complémentaires ne modifient pas l'équilibre du budget :

Dépenses de fonctionnement

Article 73925 Reversement sur impôts et taxes :	+ 2 000 €
Article 022 Dépenses imprévues :	- 2 000 €

Les membres du Conseil Municipal remarquent que l'augmentation du FPIC représente un désengagement de plus de l'Etat vis-à-vis de communes.

La décision modificative au budget est adoptée à l'unanimité

Budget communal : Redevance d'éclairage public

La subvention d'éclairage public d'un montant de 1 887.88 € a été encaissée deux fois sur l'année 2014.

Une délibération modificative est donc nécessaire pour régulariser les opérations comptables.

Le vote des crédits complémentaires ne modifient pas l'équilibre du budget :

Dépenses de fonctionnement

Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs :	+ 1 900 €
Article 022 Dépenses imprévues :	- 1 900 €

La décision modificative au budget est adoptée à l'unanimité

Admission en non-valeur de titres

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des titres irrécouvrables du budget du service des eaux et du budget du service de l'assainissement suite à la liquidation judiciaire des VERANDAS DEMANGE.

Budget du service des eaux : 63,14 € article 6542 «créances éteintes ».

Budget du service de l'assainissement : 110,61 € article 6542 «créances éteintes».

pour des factures de 2013 et 2014.

3. Gestion et entretien du patrimoine

Sécurisation cheminement du RD 23 : Réalisation d'un trottoir côté droit de la rue en direction de Franould

Mr Mansouri présente le compte rendu de la réunion du 9 juin à laquelle participaient :

- Isabelle BONNARD du Conseil Général
- Sylvain MOUGEL société EHV, maître d'œuvre
- Jean-Pierre DIDIER
- et Jean MANSOURI

M. MOUGEL a présenté en Mairie le plan de levé topographique.

Une visite qui a eu lieu sur le terrain a permis de confirmer les souhaits de la commune et de vérifier les possibilités en vertu de la sécurité des piétons, de l'accessibilité et des règles relatives aux Routes Départementales.

En résumé les travaux se limiteront essentiellement à la mise en place de trottoirs, de bandes podotactiles, du changement du pluvial sur environ la ½ du parcours, la réalisation d'un parking à proximité du commerce le long du bâtiment des services techniques, la mise en place de bateaux aux endroits nécessaires et déjà définis, le "busage" d'un fossé et sa couverture sur environ ¼ du parcours, puis les reprises de bitume de chaussée. Des agréments seront proposés par EHV ainsi qu'un îlot de sécurité face à la rue des Fontenelles, voire un autre îlot au besoin entre le bâtiment des pompiers et l'autre îlot en vue de faire ralentir les véhicules.

Le montant de cette 1^{ère} phase de travaux est estimé à 115 000 €

Une demande de subvention sera déposée pour chacune des deux premières tranches de travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions au titre notamment des Amendes de Police (*en 2 phases*) et au titre du DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*)

Monsieur ROSAYE demande ce qu'il en est du dossier concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, sachant qu'il est nécessaire que la commune dépose son Agenda d'Accessibilité Programmée pour le 27 septembre 2015.

Monsieur MANSOURI, précise que le bureau d'étude SPEI a été contacté à plusieurs reprises pour compléter ce dossier mais que ce dernier n'a pas encore répondu aux demandes de la commune.

Renouvellement de la location d'un local « commercial »

Le bail précaire d'un an signé en 2014 arrivant à échéance

- Mme POUCHAIN Gaëlle
Naturopathe, domiciliée à Gérardmer

- Mme MENGEL Camille
Esthéticienne, domiciliée à Nol - Le Syndicat

sollicitent le renouvellement de ce bail précaire d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015, concernant le local communal situé à la maison des services rue du Cuchot pour un loyer de 250 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature d'un nouveau bail et le montant du loyer fixé à 250 €

Affaires judiciaires en cours

- SAGRAM : Zone industrielle

Monsieur MANSOURI, relate l'audience du 4 juin à laquelle il a assisté, relative à la détermination de l'indemnisation que doit verser la SAGRAM à la Municipalité pour non-respect des conditions de restitution des lieux occupés par l'entreprise. A ce jour aucune décision n'a été prise. L'affaire est portée en délibéré au 21 juillet 2015.

Devenir de l'Office National des Forêts.

Madame LOUIS et Monsieur DERVAUX rappellent les termes du courrier émanant du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel par lequel l'attention des élus est attirée sur la situation des personnels de l'ONF. Depuis 2002 plus de 1300 emplois ont été supprimés et ces suppressions portaient essentiellement sur le personnel de terrain. Dans le contrat d'objectifs 2012-2016 une réduction de 700 emplois est demandée à l'ONF. De plus les frais de garderie et la taxe à l'hectare subiraient une augmentation importante. Les conséquences pourraient s'avérer désastreuses dans la gestion des forêts, pour les communes et pour toute la filière bois.

Le Snupfen sollicite le soutien des élus en leur demandant de voter la proposition de délibération jointe à son courrier.

Le Conseil Municipal demande que «Proposition de délibération» soit remplacée «Proposition de motion»,

Et dans le texte «moyens humains augmenté» par «moyens humains maintenus sur le terrain»

Le Conseil passe au vote : 17 Pour - 2 Abstentions - 0 Contre

Vente de bois

Monsieur DERVAUX informe le Conseil Municipal de la vente de bois du 18 juin

- 552 m3 pour la somme de 32 560 €
- 156 m3 2 250 €

- + 3 lots de chablis (Parcelles A-B-C) qui représentent
- 483 m3 pour la somme de 12 600 €

4. Sport Loisirs Culture et Tourisme

Conseil Municipal des Enfants

Le 3 juin, le Conseil Municipal des Enfants s'est rendu avec M. MOREAU au Chalet de La Grande Goutte, afin de réfléchir à une décoration sur les murs extérieurs. Suite à cette réflexion ils envisagent dans un premier temps de peindre les murs et ensuite de réaliser une fresque avec l'aide de Mme HUGUE.

Ils ont remarqué que la plateforme devant le chalet n'était pas de niveau et ils pensent également qu'il serait bon de désherber aux alentours du chalet une ou deux fois par an.

Ils souhaitent vivement que les visiteurs et utilisateurs du chalet respectent ce lieu.

Une visite du Conseil Départemental sera programmée.

Le Conseil des Enfants demande à Madame le Maire l'autorisation d'assister à une réunion d'adjoints. Mme LOUIS accepte leur présence à une prochaine réunion.

L'élection du nouveau conseil Municipal des enfants aura lieu en octobre 2015.

Manifestations

Madame GEORGES-PY rappelle le calendrier des manifestations à venir

Feux de la Saint Jean organisés par la classe 2016 le samedi 18 juillet

Compte rendu de la réunion de la commission communale des sports et loisirs du 15 avril

Le feu se déroulera sur la place des AFN. Lors de cette réunion Mme LOUIS a rappelé aux conscrits différentes règles d'usage et notamment au niveau des démarches à formuler, de la sécurité en général, de la construction de la chavande qui ne doit pas excéder 2,5 m x 2,5 m et pas plus de 5 m de haut et qu'ils auront la charge de la sécurité incendie.

Kermesse des écoles le samedi 27 juin à l'école élémentaire organisée par l'Association «Couleurs Récré » et les enseignants.

Fête nationale organisée le lundi 13 juillet au soir par Sapeurs-pompiers et MJC : repas campagnard, feux d'artifices

Fête de l'Attelage, marché du terroir et vide grenier organisés par les Cavaliers de la Licorne le 19 juillet

Week-end festif : 22 & 23 aout

- Fête foraine tout le week-end
- Festival des Sapins Barbus samedi soir
- Foire aux Pieds de Cochon dimanche en journée
- Vide grenier dimanche

Concours des Maisons Fleuries

Madame MAISON nous précise que ce concours est ouvert tous les deux ans en alternance avec le concours des illuminations de fin d'année et qu'il n'y a pas d'inscription. Ce concours se déroule en deux phases :

- la pré-sélection le mardi 21 juillet
- la sélection le mardi 28 juillet

La composition du jury est la suivante :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| - Mme MAISON Annette | |
| - Mme DE SANTA Tiffany | |
| - Mme MOUREY Anne-Marie | |
| - Mme DAVAL Monique | |
| - M. JACQUOT Serge | } lauréats en |
| - M. GILBERT Philippe | |
| - M. MANSOURI Jean | } Présents à la sélection |
| - Mme BUTZ Christiane | |
| - M. BUTZ Michel | |

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Affaires Scolaires

Madame MAISON, nous fait une lecture des points essentiels du compte-rendu du conseil d'école de l'école primaire qui s'est déroulé le 12 juin. Il en ressort que :

- cette année scolaire a été riche en sorties pédagogiques, il est rappelé qu'elles représentent un coût important,
- l'effectif à l'école primaire pour l'année scolaire 2015-2016 sera de 112,
- l'effectif des classes sera de 22 à 24 élèves en sachant que deux des cinq classes sont composées de 6 CP et 15 CE1 pour l'une et de 5 CE1 et 15 CE2 pour la seconde,
- la mise en place des nouveaux horaires sera effective à la rentrée de septembre,
- les séances de natation auront lieu le vendredi matin à raison de sept séances par classe, en présence d'un éducateur sportif dont le financement est assuré par la Municipalité,
- les enseignants avec l'aval de Monsieur l'Inspecteur acceptent de remettre en place l'activité ski de fond, sous réserve que la Municipalité accepte de prendre à nouveau en charge le coût du transport,
- chaque classe est dotée maintenant d'un ordinateur permettant l'accès à internet,
- des vidéoprojecteurs seront fixés aux plafonds des classes.

L'équipe enseignante remercie la Municipalité pour son soutien financier dans toutes les actions menées durant cette année scolaire.

Elle passe ensuite au compte rendu du Conseil d'Ecole de l'Ecole Maternelle du 19 juin. Les points suivants sont évoqués :

- l'effectif de rentrée qui sera de 65 enfants au lieu de 74 à la rentrée 2014,
- l'application des nouveaux horaires, les parents d'élèves remercient la Municipalité pour sa neutralité et le soutien aux parents élus lors des démarches nécessaires pour la mise en place des nouveaux horaires,
- le bilan des actions et sortie,
- le projet d'aménagement de l'école (*classes, salle de jeux, cour...*) que les enseignantes proposent de repenser pour la rentrée afin de continuer à offrir aux enfants un milieu enrichissant et stimulant pour les apprentissages. Elles proposent également de doter l'école d'une structure modulable de motricité en mousse, elle peut être déplacée et complétée par d'autres éléments.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le financement en totalité de l'équipement, à savoir un « Kit Complet 11 pièces mousse » d'une valeur de 645,00 € TTC.

Affaires Périscolaires - NAP

Madame DE SANTA souligne que l'effectif des NAP a été stable tout au long de l'année, cinquante enfants, maternelle et élémentaire.

Pour ce dernier mois les enfants ont participé à :

- une chasse au trésor avec M. Maison pour les petits ou la découverte historique du village avec Monsieur Dany,
- découverte des cuisines du Karelian où les élémentaires ont préparé et savouré recettes de poisson et pâtisserie,
- réalisation de pizzas à l'Epi'cosé pour les maternelles,
- le mercredi récréatif des NAP le 24 juin pour clôturer cette année scolaire, *(au programme structure gonflable en partenariat avec ludik air parc, promenade en calèche avec les cavaliers de la licorne, jeux et animations sans oublier la traditionnelle Barbapapa les crêpes et des gaufres à disposition pour le goûter).*
- le 1er juillet présentation de la pièce de théâtre des CM2 mis en scène par Patricia GROSJEAN, à laquelle les membres du conseil sont conviés.

L'équipe technique à boucler le programme de la rentrée prochaine sur le thème de l'écologie.

Les dossiers d'inscription aux NAP seront distribués en même temps que ceux de la cantine et la garderie.

Un PEDT (*Projet Educatif Territorial*) réalisé par le Comité Technique a été déposé, sa validation permettra à la commune de bénéficier du fond de soutien (*ancien fond d'amorçage*) de 50 € par enfant + 40 € de prime montagne par enfant pour une année scolaire. Ce fonds ne peut être perçu uniquement qu'en cas de validation du PEDT avant la rentrée scolaire.

La municipalité tient à remercier les bénévoles pour leur participation que ce soit à titre ponctuel ou pour les personnes présentes chaque semaine.

Transports scolaires

Avis inscription :

Pour obtenir les cartes de transports scolaires : inscription sur Internet pour TOUS les élèves à partir de la 6ème (chaque famille reçoit une lettre explicative du Conseil Général) avec des codes personnels.

Pour obtenir les vignettes : les jeunes qui fréquenteront à la rentrée de septembre 2015 le collège Saint Joseph et les lycées Jeanne d'Arc, Camille Claudel et André Malraux doivent s'inscrire en Mairie dès maintenant (*aucune inscription par téléphone ne sera acceptée*).

Seuls les élèves inscrits pourront retirer les vignettes à la rentrée et bénéficier du service.

Faute de les avoir retirées après s'être inscrits, les parents d'élèves seront dans l'obligation de payer leurs vignettes.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Syndicats intercommunaux

Syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes-Vosges

Ne disposant pas du compte-rendu de la réunion du mardi 16 juin 2015, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées Futur : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Suite à la réunion du comité syndical du 9 juin 2015 Mme LOUIS, nous informe qu'il appartient au PETR d'élaborer un projet de territoire. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Un projet a été déposé auprès de la Région Lorraine afin d'obtenir des fonds européens. Nous attendons la réception de notre candidature positive, espérons-le.

AFFAIRES DIVERSES

Mobilisation dans le cadre de l'action de l'AMF des Vosges concernant la motion à soutenir relative au projet de loi NOTRe (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*)

Suite à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, l'AMF a décidé d'engager une action nationale de tous les maires et présidents de communautés de France.

Cette action vise à rappeler aux pouvoirs publics les lourdes conséquences, notamment sur le tissu économique, de la baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Cette action vise aussi à sensibiliser les habitants de nos communes des conséquences imminentes de cette baisse sur les services à la population.

Madame LOUIS indique que la trésorerie de SAINT-AME sera transférée à REMIREMONT à partir du 1er juillet 2016.

Elle indique également qu'elle a fait repeindre le bureau du Maire et acheté une table et récupéré du mobilier existant.

Les bureau et fauteuil de Mr Poirson servent au bureau des NAP à l'étage.

Les subventions du Conseil Départemental pour la réfection des réservoirs d'eau de la commune sont en marche d'être acquises pour une somme avoisinant les 35 000 €.

Date prévisionnelle des prochaines réunions de Conseil Municipal :

Jeudi 24 septembre

Jeudi 10 décembre

6 décembre et 13 décembre 2015 : Elections Régionales

Fait à DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 25 Juin 2015

La secrétaire de séance,

Monique DAVAL